ABCD
RÉSIDENCES - SERVICES POUR PERSONNES ÂGÉES
Abbaye - Ajad - Assap - Bords de Marne
Cité Verte - Cristolienne - Domicile & Services

Groupe ABCD :
Les Résidences
pour Personnes Âgées
qui ne sont pas des EHPAD

Les points fondamentaux du projet d'établissement

Ce document a pour but de rappeler et de synthétiser les points fondamentaux du projet d'établissement, de son cadre et de son fonctionnement afin de garantir une bonne adéquation entre les attentes des résidents et des familles et les services offerts par la résidence.

Vous avez choisi d'entrer ou d'accompagner l'entrée d'un parent dans une résidence du groupe ABCD.

Le groupe a développé depuis longtemps un modèle original et innovant en rupture avec le modèle EHPAD.

Dans le modèle EHPAD, l'objectif essentiel est la sécurité.

Le projet du groupe ABCD a pour objectif de soutenir l'initiative, l'autonomie, la responsabilité et la liberté des résidents. Le groupe ABCD s'appuie donc sur la logique du domicile, essentiellement basée sur la liberté et la décision des résidents quel que soit leur degré de handicap ou de vulnérabilité.

Respect de l'avis et du libre choix du résident :

L'avis du résident et son libre choix sont pris en compte en toutes circonstances et particulièrement lors de la décision d'emménager au sein de la résidence.

Liberté d'aller et venir :

La résidence est et doit rester un lieu ouvert. La liberté d'aller et venir est un principe fondamental du projet. La résidence se refuse d'utiliser toute mesure coercitive visant à restreindre les sorties des résidents. Elle fait son possible, dans la limite des moyens alloués par l'ARS et le département, pour prévenir les sorties des personnes ayant des difficultés à retrouver leur chemin. Mais, cette vigilance ne saurait garantir une quelconque absence de risque. Dans ce cadre, il peut être suggéré aux résidents et à leur famille l'utilisation d'un système de géolocalisation. (cf annexe 4)

Consentement et soins :

Dans le respect de la liberté des personnes accompagnées :

- La résidence ne pratique pas la contention au fauteuil et recherche un accompagnement adapté.

- Aucune barrière au lit ne sera positionnée sans l'accord du résident, la validation par l'équipe interdisciplinaire et la recherche d'un accompagnement adapté.

- Aucun soin de force ou de contrainte ne sera pratiqué par respect des droits fondamentaux des personnes accompagnées et afin de permettre un accompagnement bienveillant.

Suivi médical par le médecin traitant :

La résidence ne salarie pas de médecin prescripteur pour assurer le suivi médical des résidents. Chaque résident doit donc avoir son propre médecin traitant. La base de l'accompagnement est la relation directe entre le résident et le médecin traitant avec l'aide de la famille.

Accompagnement la nuit :

L'équipe de nuit est composée d'aides-soignants qui peuvent avoir recours à un service d'astreinte infirmier de nuit pour conseil ou aux services d'urgence si nécessaire. Il n'y a pas d'infirmier présent la nuit.

Prise en charge des frais médicaux :

Les frais liés aux consultations et aux examens médicaux restent à la charge des résidents.

La résidence travaille avec une pharmacie de ville. Comme pour tout citoyen, certains traitements peuvent également rester à la charge des résidents, après déduction des remboursements de la sécurité sociale et de la mutuelle.

Perte et casse des appareils auditifs et dentaires :

Les appareils auditifs ou dentaires ne sont pas de la responsabilité de l'établissement. Les résidents ont la possibilité, s'ils le souhaitent, de négocier dans leur contrat d'assurance la couverture de ce type de risque.

Mobilier et linge personnel :

Le résident étant à son domicile, il doit pouvoir disposer de son mobilier et de ses affaires personnelles telles que ses vêtements, son linge de maison et ses produits de toilette, en quantité suffisante. Il est important de prévoir aussi un ou plusieurs verres, une carafe, une gourde ou tout autre récipient.

Gestion du ménage :

La résidence assure une prestation de ménage une fois par semaine, incluant le nettoyage des sols du logement et de la salle d'eau. Le dépoussiérage des meubles et des objets personnels n'est pas inclus.

Ajustement de l'accompagnement :

En fonction de l'évolution de l'état de santé, il peut être proposé au résident un déménagement dans un étage plus adapté à ses besoins ou à ses attentes ou, de manière exceptionnelle, en cas de nécessité, dans une autre structure.